

## DEPARTEMENT DE LA VIENNE

## DELIBERATION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 décembre 2009

## ADMINISTRATION GENERALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
La Commission des Finances et du Futuroscope s'étant réunie,  
Le Conseil Général de la Vienne, en séance publique le 18 décembre 2009 à l'Hôtel  
du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,  
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,  
Après en avoir délibéré et voté,

**DECIDE** d'inscrire au budget primitif 2010 un crédit de 882 117 € en investissement et un crédit de 7 447 550 € en fonctionnement pour les dépenses relatives à l'administration générale du Département, dont 5 000 € au titre des frais de représentation du Directeur Général des Services Départementaux, étant précisé que la somme de 83 600 € relative au fonctionnement des groupes d'élus fait l'objet d'une inscription dans la délibération « Fonctionnement des groupes d'élus du Conseil Général ».

**ADOPTÉ**

Le Président du Conseil Général,



Claude BERTAUD